

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/68-07

Séance du 13 JUIL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES

Soutien aux actions de l'UDSBTP

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

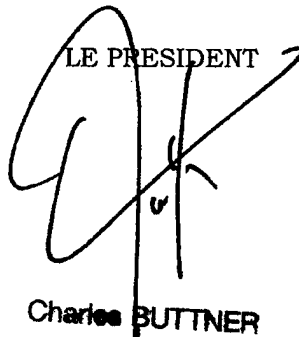
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder en faveur de l'Union Départementale des Syndicats du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin (UDSBTP)
 - une subvention d'un montant maximum de 2 015 € au titre de l'opération « Les Trophées des Métiers du BTP »,
 - une subvention d'un montant maximum de 1 500 €, pour l'organisation du « 10^{ème} anniversaire du Groupe Femmes du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin »
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le programme F 024, chapitre 65, enveloppe 61805, nature 6574, fonction 90 du Budget Départemental

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER